

**Commune de CHARGEY-LES-GRAY**  
**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire du 18 mars 2021 à 20h**

**Début de séance** : 20h

**Quorum atteint** : 13 membres

**Présents** : Mesdames GUINET, BIGOTTE-CHOULET, HUBLARD, DESCHAMPS, BERNARD et Messieurs HEGO, BESANCENOT, CHAUVELOT, COURIOL, FRANCOIS, GACONNET, JOBARD, TOURNERET

Excusés : Monsieur POINCENOT et Madame LOMBERGER qui a donné son pouvoir à Madame BERNARD .

**Désignation du secrétaire de séance** : Émilie Bernard

**1) Approbation de l'ordre du jour**

- Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

**2) Approbation du PV du conseil municipal du 23 février 2021**

- Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

**3) Informations**

**Haute Saône Numérique**

Reprise de la mission assumée jusqu'alors par Haute Saône numérique par Orange à partir du 1<sup>er</sup> avril.

Rencontre d'un cadre de chez Orange pour lister les problèmes liés à l'installation de la fibre.

En cas de difficulté, faire remonter adresse, nom et numéro de téléphone en 03.

**Calvaires**

Pierre Lomberger propose de nettoyer bénévolement les calvaires.

**Sauvegarde ordinateur secrétariat de mairie**

**Taille de la haie du chemin conduisant à la propriété Brisard**

**Travaux pour installer un deuxième point d' eau en haut du cimetière**

## **Colombarium**

Roland Gaconnet évoque trois devis pour un nouveau colombarium, à adosser sur le mur qu'il faudra ravalier.

### **Point sur l'espace « nature et partage »**

- **Remerciements** : Émilie Bernard remercie André Jobard et Hervé Lenenne pour les travaux d'abattage / élagage d'arbres malades le long des Ecoulottes. Chantal Guinet remercie également Daniel Poincenot pour le travail colossal accompli le long des Ecoulottes, vers le pont des amoureux.
- **Branchages** : L'accès au sentier a été sécurisé (panneaux), le bois sera évacué semaine prochaine et un chantier pour le broyage des branchages résiduelles est prévu samedi matin 27 mars avec un gros broyeur loué.
- **Grillage** : plusieurs matins citoyens seront nécessaires, un calendrier par tâches sera bientôt proposé.
- **Aire de jeux** : le devis aj3m (version 5) a été retenu. Un calendrier de livraison et pose devrait suivre afin d'anticiper le terrassement.

### **Point sur la rénovation de la maison destinée à la MAM**

Des travaux ont été entrepris :

- Peinture
- Porte du cellier
- Création d'une porte entre la pièce à vivre et le « cellier »
- Création d'un coin change et installation d'un lavabo et d'un chauffe-eau électrique.
- Sécurisation de la cuisine en créant un claustra.

Les assistantes maternelles doivent revoir le médecin de la PMI avant d'aménager elles-mêmes l'espace extérieur. La Commune fournira le grillage.

### **Réparation fontaine**

Prise en charge de la réparation du dommage (1104€) avec franchise de 250€ par notre assurance Groupama.

### **Lotissement des jardins**

Réunion publique avec les propriétaires samedi 6 mars pour présenter le projet d'aménagement de la voirie qui a rencontré leur adhésion. Ils souhaitent être associés au traçage des places de parking.

Problèmes de connexion à la fibre signalés aux services concernés.

### **Aménagement abri-bus route nationale**

Roland Gaconnet rapporte les propositions faites par Monsieur Jimenez (Ingénierie 70) rencontré mardi 16 mars.

## **Présence verte**

Proposition faite à la Commune de prendre en charge les frais d'installation (31€ par personne) en totalité ou en partie afin de favoriser l'accès à ce service. En réflexion.

## **4) Délibérations**

### **Droits de préemption**

- Bernard Champreux vend sa propriété à la SCI domaine des vignes de Champville  
Madame Guinet propose de ne pas faire valoir le droit d'aliéner.
  - Le Conseil municipal accepte de ne pas faire valoir le droit de préemption à l'unanimité.
- Madame Prévaut vend sa propriété à Mr Grossbottwar
  - Le Conseil municipal accepte de ne pas faire valoir le droit de préemption : 13 votes POUR et une abstention
- La commune vend un terrain à Monsieur Flamand
  - Le Conseil municipal accepte de ne pas faire valoir le droit de préemption à l'unanimité. 12 votes POUR et 2 abstentions

### **Compromis de vente**

Le conseil municipal autorise le Maire à signer un compromis de vente avec Mr et Mme Gautherot chez le notaire concernant la parcelle AB 370.

- Le Conseil municipal vote POUR à l'unanimité (14 votes).

### **Balayeuse municipale**

Un accord pourrait être passé par les communes d'Autrey, Bouhans, Poyans, Broye les Loups, Fahy, Auvet, Vars, Apremont, Mantoche et Chargey pour faire appel à la balayeuse. l'entreprise concernée s'appelle Franche Comté Balayage basée à Fournet-Luisans.

Chantal Guinet expose les différents devis demandés par ailleurs et propose de retenir cette entreprise et de participer au groupement du marché avec les communes citées plus haut.

- Le Conseil municipal accepte à l'unanimité. (14 votes)

### **Organisation de la mobilité cf délib de la communauté de communes**

La commune dispose de **trois mois** pour accepter le transfert par une délibération que nous devons transmettre à la CCVG.

- Le Conseil municipal vote le transfert de cette compétence : 7 votes POUR - 6 Abstentions – 1 vote CONTRE

### **Loyer de l'ex-logement des infirmiers**

Pascal Hego informe que l'appartement situé à l'étage est loué depuis le 8 mars et propose que le loyer soit fixé à 400€ et qu'une caution de 400€ soit demandée.

- Le Conseil municipal vote POUR à l'unanimité (14 votes).

### **Vote du compte administratif et du compte de gestion**

Chantal Guinet et Pascal Hego présentent les comptes examinés en commission finances mardi 16 mars 2021.

- Le Compte municipal approuve le compte de gestion à l'unanimité (14 votes)

Madame le Maire quitte la salle du conseil.

Pascal Hego propose au vote le compte administratif.

- Le Conseil municipal approuve le compte administratif à l'unanimité (13 votes).

### **Questions diverses :**

Problème de la réservation de la salle polyvalente toujours possible via le site internet : à bloquer jusqu'au 1<sup>er</sup> juin.

**Prochain conseil municipal** : jeudi 8 avril 2021 à 20h

**La séance est levée à 22h30**